Graham M Pritchard Page 1 of 2

From: GUIGUE David davidguigue.ccspn@sarlat.fr
To: Graham M Pritchard gprit@beynac.plus.com

Subject: RE: Spanc Fosse Septique Report Date sent: Tue, 4 Apr 2023 11:52:08 +0000

Copies to: DELROC Hélène <helenedelroc.ccspn@sarlat.fr>

Bonjour M Pritchard,

Réglementairement, non je ne peux pas vous le stipuler par écrit. Effectivement, dans le cadre réglementaire, l'acquéreur en cas de non-conformité doit se mettre aux normes dans l'année faisant suite à l'acquisition.

Votre assainissement nécessite quelques prescriptions mais reste fonctionnel et ne cause aucune nuisance avérée. Dans ce sens, comme j'ai pu vous l'expliquer lors de la visite, nous sommes tenus d'afficher la non-conformité et l'obligation de délais de réhabilitation sur le rapport officiel, même si dans les actes nous n'interviendrons pas pour constater une mise aux normes dans le délais impartit.

Nous sommes disponibles pour expliquer ceci aux acquéreurs si vous le voulez.

GUIGUE David

Service Eau, Assainissement & Rivières

Tél: 05 53 31 52 41

davidguigue.ccspn@sarlat.fr



Communauté de Communes

Sarlat - Périgord Noir

Place Marc Busson

24200 SARLAT

www.cc-sarlatperigordnoir.com



Adoptez l'éco-attitude

N'imprimez ce mail que si c'est vraiment nécessaire



De: Graham M Pritchard [mailto:gprit@beynac.plus.com]

Envoyé: mardi 4 avril 2023 11:38

A : GUIGUE David <davidguigue.ccspn@sarlat.fr>

about:blank 13/04/2023